

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1903)
Heft: 5

Artikel: Communications du Comité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 5 novembre 1903, petite salle de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1^o Communications du Comité.

A l'unanimité, l'Assemblée reçoit en qualité de membres de la Société :

M^{les} Eugénie Muller, régente, Amélie Oppiger, Louisa Guyot et Camille Vitoux, sous-régentes ;

MM. Jules Balthazard, régent, François Esquivillon, Ernest Garcel, François Lecoultrre, Charles Favre, Jules Pittet et L. Roblin, sous-régents.

M. le Président rappelle la réception faite par la Société, le 6 septembre dernier, à un groupe d'instituteurs français en excursion de vacances, en Suisse. L'appui de M. le conseiller d'Etat Dr Vincent, président du Département de l'Instruction publique et de M. le conseiller administratif Babel, nous fut des plus précieux. Quelques membres de la Société pédagogique romande, MM. Quartier-la-Tente, Guex, Latour, Blaser, Hofmann, Pidoux, Meyer et Dufey nous prêtèrent leur concours amical. La réception fut empreinte de la plus grande cordialité et nous ne pouvons qu'adresser de sincères remerciements à MM. les conseillers Besson et Babel, qui ont largement contribué à sa réussite.

Grâce à la bonne volonté de la Ville et de l'Etat, notre Caisse n'a supporté qu'une partie plutôt minime des frais occasionnés par la circonstance.

Nos collègues français venaient aussi dans l'intention de proposer, par l'office de M. Dupin, la création d'un Comité international d'Etudes pédagogiques. La question n'a pas abouti, pour le moment du moins. Sa réalisation nécessiterait une organisation préalable et solide des sociétés pédagogiques des pays intéressés. En l'état actuel, l'idée paraît prématuée et elle doit être remise à plus tard pour avoir quelque chance sérieuse d'aboutir.

2^o Les examens de recrues :

Question mise à l'étude pour le Congrès de Neuchâtel.

M. F. Lagotala, rapporteur, donne lecture du travail suivant :

Mesdames et Messieurs,

En vue du Congrès scolaire de 1904, à Neuchâtel, la Société Pédagogique de la Suisse Romande a jugé utile de mettre à l'étude la question suivante :

Les examens de recrues, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, permettent-ils d'apprécier à leur juste valeur :

a) le développement intellectuel et moral de la jeunesse suisse ;

b) l'enseignement donné dans nos écoles primaires.

Eventuellement, quelles modifications pourraient-on apporter à leur organisation ?

Occupons nous d'abord de la partie a) de la question.

Disons tout de suite que nous préférons ne pas parler du développement moral de la jeunesse suisse à propos des examens de recrues ; ceux-ci n'ont jamais eu de portée morale particulière ; leur but a été surtout de faire connaître la situation des cantons au point de vue de l'instruction populaire.

Nous répondrons donc : Oui, les examens de recrues permettent, dans une certaine mesure, d'apprécier le développement intellectuel de la jeunesse suisse. Nous disons « dans une certaine mesure » parce que le programme des examens de recrues ne roule que sur quelques branches, tandis que le champ d'activité de l'école suisse, primaire et secondaire, est autrement plus considérable en général.

Nous pourrions faire quelques réserves sur l'organisation